

# DÉLIBÉRATION

## COMMUNE DE PÉRONNAS

D\_2023\_02\_009

Sur convocation en date du 7 février 2023, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 13 février 2023 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

|                        |                   |                  |
|------------------------|-------------------|------------------|
| BOZONNET-MEUNIER Kathy | BABUT Aurore      | FALAISE Alain    |
| BERLAND Martine        | BERTHET Dominique | FERRIER Patricia |
| MARTIN Hubert          | CARLIER Albert    | GAY Daniel       |
| CHATELAIN Béatrice     | CHIROL Xavier     | GEOFFRAY Karine  |
| SIMONET Jean-Michel    | CORDIER Michel    | GOYAT Pascal     |
|                        | DUBOIS Loïc       | MONTIBERT Pierre |
|                        | DUCLOS Laurent    | PERNET Martin    |
|                        | DUCROZET Isabelle | PEYROT Pascale   |

Procurations :

Monsieur Jean-Marc THEVENET donne procuration à Monsieur Jean-Michel SIMONET

Madame Zarouhine CALMUS donne procuration à Monsieur Martin PERNET

Monsieur Pascal FAYARD donne procuration à Madame Pascale PEYROT

Madame Catherine PIVET donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN

Madame Sylvie SUPIE donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS

Monsieur Christian VOVILIER donne procuration à Monsieur Pierre MONTIBERT

Absente : Madame Olivia PANEL

Secrétaire de séance : Madame Karine GEOFFRAY

Mise en ligne le : 15/02/2023

### Société publique locale IN TERRA

#### Souscription à l'augmentation du capital social de la société publique locale

Présentation du rapport par Madame le Maire.

La Société Publique Locale IN TERRA (ex Cap3B Aménagement) en tant qu'opérateur de l'aménagement et de la construction, est entièrement détenue au niveau de son capital par des collectivités locales pour lesquelles elle intervient exclusivement. Elle a été créée en 2013.

Son fonctionnement privé de Société Anonyme, associé à son statut de SPL, donnent à IN TERRA, une capacité d'agir au service de l'intérêt général des collectivités.

Les actionnaires de la SPL sont actuellement la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, la Communauté de communes de la Veyle, la Ville de Bourg-en-Bresse et la Ville de Montrevel-en-Bresse.

| Actionnaires          | Capital          | Nb d'actions | %           | Administrateurs |
|-----------------------|------------------|--------------|-------------|-----------------|
| CA3B                  | 191 000 €        | 382          | 78%         | 14              |
| Ville Bourg-en-Bresse | 28 000 €         | 56           | 11%         | 2               |
| CC de la Veyle        | 13 500 €         | 27           | 6%          | 1               |
| Montrevel-en-Bresse   | 12 500 €         | 25           | 5%          | 1               |
| <b>TOTAL</b>          | <b>245 000 €</b> | <b>490</b>   | <b>100%</b> | <b>18</b>       |

Aujourd'hui, la SPL est sollicitée par d'autres collectivités qui souhaiteraient lui confier de nouvelles missions dans le cadre de son champ d'intervention et s'appuyer sur ses services.

# DÉLIBÉRATION

## COMMUNE DE PÉRONNAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102893-20230213-D\_2023\_02\_009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2023

D\_2023\_02\_009

Dès lors, la question d'un élargissement à d'autres actionnaires par une ouverture du capital a été envisagée.

L'entrée au capital de la SPL se ferait par la prise d'actions dont la valeur nominale est de 500€ (avec une souscription minimale de 5 actions).

Le Conseil d'administration de la SPL est actuellement constitué de 18 membres. Il serait porté à 19 membres avec l'arrivée de nouveaux actionnaires par la création d'une assemblée spéciale.

Le Conseil d'administration de la SPL In Terra en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 a approuvé le projet d'ouverture du capital aux collectivités locales intéressées.

Pour la commune de Péronnas, l'entrée au capital de la SPL IN TERRA permettra de lui confier :

- des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets d'aménagement d'espaces publics, de requalification ...

- des mandats pour la réalisation d'opérations d'aménagement, de requalification.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité** (28 voix pour),

- **DÉCIDE** de souscrire à l'augmentation de capital de la SPL IN TERRA à hauteur de 2.500,00 euros, correspondant à 5 actions de 500,00 euros chacune,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à cette participation seront inscrits au budget principal de l'exercice au compte 261 "Titres de participation",
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire en vue de la souscription à l'augmentation du capital de la SPL IN TERRA,
- **DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 13 FÉVRIER 2023



Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

La Secrétaire de séance,

Karine GEOFFRAY